



Lyon, le 25 juillet 2022

Décision n°2022-119 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant

La directrice régionale

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de Savoie au nom des intéressé(e)s en date du 22 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Madame	BONNO	Laurence
Madame	BAVIERE	Cindy
Madame	CAVAGNA	Julie
Madame	COLO	Christine
Monsieur	DHIEUX	Mickaël
Madame	ERRIN	Alexandra
Madame	GIELY	Amandine
Madame	GRELIN	Nancy
Madame	HERODE	Justine
Madame	KAHN	Laura
Madame	MALELA	Prisca
Madame	MERILLI	Cindy
Madame	MILLET	Elodie
Madame	NASSIVERA -VILLARD	Fanny
Madame	PHOEUNG	Sabrina
Madame	ROGES	Marie-Christine
Madame	SCIANDRA	Rebecca



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Madame	SPIRIDON	Rita
Madame	THUILLOT	Estelle
Madame	VERTU	Virginie
Monsieur	VEULLIEN	François

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER